

## Conditions générales de vente

### 1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toutes les livraisons et prestations (ci-après « Livraison ») de Nexon Medical AG (ci-après « Nexon Medical »), et régissent en particulier la conclusion, le contenu et le déroulement de toutes les relations contractuelles de Nexon Medical avec ses clients, sous réserve que des accords particuliers et écrits ne prévalent pas expressément sur les dispositions des présentes CGV.
- 1.2 Les conditions générales du Client qui diffèrent des présentes CGV ne sont valables que si Nexon Medical les a acceptées dans leur ensemble ou en partie par écrit en lieu et place des présentes CGV. Si certains points ne sont pas couverts par les conditions générales d'un Client, qui auraient été approuvées, les présentes dispositions s'appliquent.

### 2. Conclusion du contrat (offre et acceptation)

- 2.1 Sauf accord contraire expresse, les offres de Nexon Medical sont sans engagement. Nexon Medical est lié par ses offres pendant 30 jours à compter de la date de soumission de l'offre. Les listes de prix ne sont pas considérées comme des offres.
- 2.2 Toutes les informations que le Client reçoit sur les produits dans le cadre du processus de commande ne sont pas contractuelles. Les modifications conceptuelles et techniques améliorant la fonctionnalité d'un produit peuvent notamment être apportées et les erreurs présentes dans la description, l'illustration et le prix indiqué pourront être corrigées sans préavis.
- 2.3 Nexon Medical attache une grande importance à ce que les dates de livraison soient soigneusement mises à jour et de la manière la plus correcte possible. Toutefois, les informations sont fournies sans garantie et peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.
- 2.4 Le contrat entre Nexon Medical et le Client n'entre en vigueur que par une commande du Client et l'acceptation de la commande par Nexon Medical. La commande du Client se fait par téléphone ou par écrit. Les commandes sont considérées comme acceptées, à moins que Nexon Medical ne communique par téléphone, par écrit ou par e-mail, dans un délai de 10 jours ouvrables, que Nexon Medical n'accepte pas la commande. Les commandes prépayées sont contraignantes pour le Client à partir du moment où il passe sa commande. Nexon Medical se réserve le droit de révoquer à tout moment des contrats conclus sans justification.

### 3. Prix

- 3.1 Normalement, les prix de Nexon Medical sont indiqués en francs suisses hors TVA et s'entendent départ-usine hors emballage, livraison, transport et assurance transport.
- 3.2 Les prestations supplémentaires telles que les services, le support opérationnel après la formation convenue et le support opérationnel initial, les prestations de maintenance, les réparations, les solutions de financement et autres ne sont pas comprises dans le prix et font l'objet d'une offre séparée et sont facturées en sus.
- 3.3 Les prix sont basés sur ceux de la liste de prix valide au moment de la commande. Nexon Medical se réserve le droit d'ajuster périodiquement ses prix périodiques en publiant des listes de prix actualisées.
- 3.4 Les commandes d'une valeur inférieure ou égale à 200,00 CHF sont soumises à des frais pour le traitement des petites quantités d'un montant de 35,00 CHF.

### 4. Conditions de paiement

- 4.1 Les paiements doivent être effectués dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation, sans aucune déduction.
- 4.2 Si le Client ne s'acquitte pas de son obligation de paiement dans le délai imparti ou s'il renonce à opposer une objection motivée, il est en retard de paiement à l'expiration de ce délai, sans autre avertissement, et doit payer des intérêts de retard de 5 %. Nexon Medical se réserve le droit de faire valoir d'autres dommages contractuels.
- 4.3 Les dispositions du point 4.2 peuvent être complétées par le droit de Nexon Medical à facturer au Client des frais de rappel de 50 CHF à partir du troisième rappel, si la facture n'est toujours pas payée.
- 4.4 Nexon Medical peut résilier le contrat en cas de retard de paiement.

## **5. Délai de livraison**

- 5.1 Nexon Medical veille à respecter les délais de livraison, mais ceux-ci ne peuvent être garantis. Les retards de livraison n'autorisent le Client ni à se rétracter, ni à réclamer des dommages-intérêts ou d'autres prestations. Nexon Medical est autorisé à effectuer des livraisons partielles.
- 5.2 Le délai de livraison pourra être raisonnablement prolongé dans les cas suivants :
- (i) si Nexon Medical ne reçoit pas en temps utile les informations nécessaires à l'exécution du contrat ;
  - (ii) si le Client modifie ultérieurement des informations, provoquant ainsi un retard de livraison ;
  - (iii) si des circonstances empêchent Nexon Medical d'exécuter le contrat malgré toute la diligence requise, que ces circonstances surviennent chez Nexon Medical, chez le Client ou chez un tiers.
- 5.3 Si Nexon Medical n'est pas en mesure d'effectuer la livraison ou ne peut pas l'effectuer à temps en raison d'événements dont Nexon Medical n'est pas responsable, Nexon Medical est en droit de résilier tout ou partie du contrat.

## **6. Transfert de la jouissance du bien et des risques**

- 6.1 Si la livraison est effectuée par courrier ou par un prestataire de services/tiers spécifique, comme Innight, la jouissance du bien et les risques sont transférés au Client au moment de la remise à la poste ou au prestataire de services ou au prestataire tiers. Si Nexon Medical livre les produits par son propre service de livraison, la jouissance du bien et les risques sont transférés au Client au moment de la remise.
- 6.2 Si l'expédition est retardée à la demande du Client ou pour d'autres raisons non imputables à Nexon Medical, le risque est transféré au Client à la date de livraison initialement prévue.

## **7. Expédition, transport et assurance**

- 7.1 L'expédition et le transport vers la destination convenue sont organisés par Nexon Medical à la charge du Client. Les frais de livraison, de transport et d'assurance sont facturés au Client conformément à la liste des prix des prestations.
- 7.2 Les demandes particulières concernant l'expédition et l'assurance doivent être communiquées en temps utile à Nexon Medical.

## **8. Vérification et acceptation de la livraison**

- 8.1 Les réclamations relatives au transport doivent être immédiatement transmises par le Client au dernier transporteur lors de la réception du document de livraison ou du document de transport.
- 8.2 Le Client doit contrôler la livraison dans les cinq jours ouvrables suivant sa réception et communiquer immédiatement par écrit à Nexon Medical les éventuels défauts visibles, faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée.

## **9. Solutions de location : appareils, systèmes, instruments en location**

- 9.1 Pour apporter son soutien à ses clients, Nexon Medical propose des solutions de location adaptées à des cas spécifiques. Les conditions de location sont régies essentiellement par un contrat de location. Dans tous les cas, les conditions suivantes s'appliquent.
- 9.2 L'appareil loué, y compris les accessoires, reste la propriété illimitée et aliénable du Loueur pendant toute la durée de la location. Il est interdit au Locataire d'apporter des modifications techniques aux appareils.
- 9.3 Le Locataire n'est pas autorisé à concéder des droits sur le bien loué à des tiers ou à leur céder des droits découlant du bail ; il est notamment interdit de sous-louer ou de prêter l'appareil.
- 9.4 Le bien loué ne peut être utilisé que pour l'objet de la location prédéfini.
- 9.5 Le Locataire est dans tous les cas responsable des dommages causés à un objet loué entreposé sous sa responsabilité que ce soit par sa propre négligence ou par celle de personnes ayant librement accès à l'équipement, ainsi que des dommages résultant d'une manipulation ou d'une utilisation inappropriée de l'objet loué.
- 9.6 Les frais nécessaires et relatifs à une maintenance correcte et à une éventuelle stérilisation de l'objet loué sont à la charge du Locataire.
- 9.7 Le Locataire s'engage à assurer, à ses frais, le système contre les dommages et les pertes ainsi que contre tous les autres risques admissibles causés par des cliniciens, des tiers, dans des cas de force majeure ou par des phénomènes naturels.

9.8 La responsabilité du Locataire est engagée en cas de vol ou de perte de l'objet loué ou de ses accessoires pendant la durée de la location.

## **10. Solutions de consignation**

10.1. Sous certaines conditions, Nexon Medical est prêt à mettre en place un stock de consignation chez le Client. Pour les solutions de consignation, un contrat séparé est dans tous les cas convenus par les deux parties.

## **11. Garantie**

11.1 Nexon Medical garantit que ses livraisons sont exemptes de défauts de fabrication et de défauts de matériaux. Sont uniquement garanties les caractéristiques qui sont expressément désignées comme telles dans la confirmation de commande ou le mode d'emploi correspondant.

11.2 Si la livraison ou une partie de celle-ci est ou devient défectueuse jusqu'à l'expiration de la période de garantie de deux ans après expédition, ou si elle ne correspond pas aux caractéristiques garanties par écrit, le Client a exclusivement droit à une réparation ou un remplacement de la marchandise défectueuse, à la discrétion de Nexon Medical. Les prétentions du Client à des retours ou à des réductions, ainsi qu'à d'autres droits ou revendications sont exclues.

11.3 La garantie s'éteint prématurément si le Client ou des tiers effectuent des interventions, des modifications ou des réparations inappropriées sur l'équipement ou si le Client n'informe pas Nexon Medical en cas de défauts.

11.4 En outre, Nexon Medical décline toute responsabilité pour les défauts résultant d'une usure naturelle, d'un mauvais entretien, d'un usage inapproprié, excessif ou de toute autre raison dont Nexon Medical n'est pas responsable.

## **12. Dommages et intérêts, et limitation de responsabilité**

12.1 Nexon Medical n'est responsable que des dommages causés au Client par un comportement intentionnel ou une négligence grave de Nexon Medical. Toute autre responsabilité est exclue. La responsabilité de Nexon Medical n'est notamment pas engagée en cas de dommages indirects, de dommages consécutifs, de perte de production ou de manque à gagner.

## **13. Cas de force majeure**

13.1 En cas de force majeure, Nexon Medical est libérée de ses obligations contractuelles pour la durée de la perturbation et dans la mesure de ses effets. Toute responsabilité pour des dommages résultant de retards de livraison dus à un cas de force majeure est exclue. Sont considérés comme cas de force majeure les catastrophes naturelles, les faits de guerre, les épidémies, les grèves, les interventions des autorités et tous les autres obstacles à la production et à la distribution dont Nexon Medical n'est pas responsable.

## **14. Droit de retour**

14.1 Les retours de marchandises livrées à Nexon Medical ne sont en principe pas acceptés.

14.2 En cas de rétractation injustifiée de la part du Client après l'acceptation de la commande par Nexon Medical, ce dernier est tenu de rembourser à Nexon Medical les frais de planification, de développement et de fabrication d'éventuels articles spéciaux (plus les frais d'outillage). Cela n'affecte pas les droits de Nexon Medical à des dommages et intérêts supplémentaires.

## **15. Confidentialité**

15.1 Les informations que Nexon Medical fournit au Client aux fins de l'exécution du contrat ne doivent pas être utilisées à d'autres fins ni communiquées à des tiers.

15.2 De son côté, Nexon Medical ne doit pas divulguer les informations confidentielles et les secrets commerciaux du Client à des tiers.

## **16. Réserve de propriété**

16.1 Nexon Medical se réserve la propriété de la livraison jusqu'à l'exécution du contrat et sous condition du respect de toutes les obligations de paiement.

16.2 Nexon Medical est autorisée à enregistrer la réserve de propriété dans le registre suisse des réserves de propriété ou dans des registres respectifs d'autres pays et le Client est tenu de participer aux étapes nécessaires à l'enregistrement.

**17. Protection des données**

17.1 Les données personnelles transmises à Nexon Medical sont enregistrées et utilisées exclusivement pour le traitement des relations contractuelles et, le cas échéant, transmises aux partenaires de coopération ou auxiliaires d'exécution impliqués dans le cadre de l'exécution du contrat, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution du contrat. Le Client a le droit de demander la suppression des données à caractère personnel à tout moment.

**18. Juridiction compétente et droit applicable**

18.1 Ces conditions générales de vente et les contrats conclus selon ces termes sont soumis au droit suisse à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

18.2 Le tribunal compétent pour tous les litiges découlant directement ou indirectement du présent contrat est, sous réserve des dispositions applicables, Lucerne. Il n'est pas dérogé à un éventuel for exclusif. Nexon Medical peut en outre saisir les tribunaux du siège du Client.

**19. Dispositions finales**

19.1 Lors de la vente de toutes les marchandises et services, seule la version des CGV valables au moment de la conclusion du contrat sera applicable.

19.2 Dans le cas où une disposition de ces termes CGV devait être invalide, la validité des dispositions restantes ne sera pas affectée. Les parties remplaceront immédiatement toute disposition invalide par la disposition la plus proche possible en effet économique de celle considérée invalide.

19.3 Par ailleurs, Nexon Medical se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment.